

NATIONS UNIES

CONSEIL
DE TUTELLE



Distr.
LIMITÉE

T/COM.10/L.115

30 août 1973

FRANCAIS

ORIGINAL : ANGLAIS

COMMUNICATION RELATIVE AU TERRITOIRE SOUS TUTELLE DES ILES DU PACIFIQUE,
EMANANT DE M. JOSEPH MIDZALKOWSKI

(Distribuée en application de l'article 24 du règlement intérieur du Conseil de
tutelle)

P. O. Box 264
Majuro, îles Marshall
Territoire sous tutelle
des Iles du Pacifique
(Etats-Unis d'Amérique) 96 960

6 juillet 1973

Monsieur le Président
du Conseil de tutelle de
l'Organisation des Nations Unies

Organisation des Nations Unies

New York, N. Y.

Monsieur le Président,

Hier soir, j'ai écouté à la station de radio WSZO, la retransmission en différé des débats du Conseil de tutelle du mois dernier et j'ai entendu le Haut Commissaire, M. Edward Johnston, déclarer que des crédits avaient été affectés à l'époque à la rénovation de l'école secondaire des îles Marshall, notamment pour la réfection du dortoir de garçons, et que le projet était en cours d'exécution. Cette affirmation est fausse.

Après le départ de la Mission de visite qui s'était rendue dans le Territoire sous tutelle, le Haut Commissaire a envoyé de Saïpan quelqu'un pour se rendre compte sur place de l'état du dortoir et faire des recommandations. Il s'est écoulé une longue période avant que Saïpan ne fasse connaître son verdict : "Regrettons, pas de fonds". Devant le refus opposé par le bureau du Haut Commissaire de lui apporter une aide directe, le Département de l'enseignement du district des îles Marshall a décidé de réunir les fonds nécessaires à la remise en état du dortoir en annulant nos très importants programmes d'été qui avaient pour objet d'assurer la formation des enseignants ainsi que la préparation des élèves devant entrer en neuvième année. Les fonds ainsi dégagés devaient servir

à l'achat des matériaux et au financement des travaux qui devaient commencer au début du nouvel exercice financier, le 1er juillet, c'est-à-dire après la déclaration que M. Johnston avait faite au Conseil. Il faut préciser que ce projet concerne la rénovation du dortoir de garçons exclusivement, et éventuellement celle d'un autre bâtiment, et non la remise en état de toute l'école secondaire comme le laissait entendre la déclaration du Haut Commissaire.

En tant qu'enseignant à l'école secondaire des îles Marshall, cette question me tient particulièrement à coeur. Les élèves étaient extrêmement démoralisés par l'état exécrable du dortoir dans lequel ils vivaient. Pour remédier à cette situation, il a fallu priver nos enseignants des îles périphériques d'un stage de formation en cours d'emploi, et nos futurs élèves de neuvième année d'un cours d'été qui avait connu un grand succès dans le passé; maîtres et élèves ont particulièrement besoin de ces programmes. Je suis atterré par les déclarations trompeuses de M. Johnston et espère que le Conseil de tutelle continuera de s'intéresser à ce problème et ne prendra pas pour argent comptant ces propos sujets à caution.

Je vous prie d'agréer, etc.

(Signé) Joseph MIDZALKOWSKI
